



PRÉSIDENCE DE LA
RÉPUBLIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

DÉCRET N°2018- 321 DU 16 JUILLET 2018
Portant nomination au Ministère de la Défense
Nationale

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- vu la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- vu la décision de proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n°2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n°2017-507 du 27 octobre 2017 portant nomination du Secrétaire Général de la Présidence de la République ;
- vu le décret n°2016-415 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- vu le décret n°2008-630 du 22 octobre 2008 portant organisation générale des Forces Armées Béninoises et attributions des autorités militaires relevant de l'Etat-Major Général et le décret n°2015-597 du 25 novembre 2015 qui l'a modifié ;
- sur proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale ;
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du ...11...juillet...2018

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : Les Officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent, sont nommés aux postes ci-après :

N°	Libellé du poste	Grade, Nom et Prénoms
01	Conseiller Technique aux Affaires Maritimes du Ministre de la Défense Nationale	Contre-Amiral AHO Patrick Jean-Baptiste
02	Conseiller Technique Aux Affaires Sociales du Ministre de la Défense Nationale	Monsieur COMAHOUE Franck

03	Directeur de l'Hôpital d'Instruction des Armées – Centre Hospitalier Universitaire de Parakou	Médecin-Lieutenant-colonel KLIKPEZO Roger
04	Conseiller Technique aux Affaires Maritimes du Chef d'Etat-Major Général	Capitaine de Frégate AHOUEYA E. Régis Léonce
05	Directeur du Renseignement Militaire Adjoint de l'Etat-Major Général	Lieutenant-colonel OGOUMA Charles

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juillet 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État,
Chef du Gouvernement,



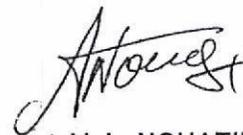
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et des Finances



Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

Le Ministre délégué auprès du Président de la
République, Chargé de la Défense Nationale



Fortunet Alain NOUATIN

AMPLIATIONS : PR/CAB/MIL 2 – AN 2 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – MEF 2 – MDN 4 – Autres Ministères 21 – SGG 4 – CEMG 2 – CEMAT 2 – CEMFN 2 – CEMFA 2 – SPD 2 – IGE – DEP – INSAE 3 – DSIA 2 – DGBM – DCF – DGTCP – DGID – DGDDI 5 – BN – DAN – DLC 3 – GCONB – DCCT – BCP – CSM – IGAA 3 – UAC – ENA – FASJEP 3 – JO 1 – Intéressés – ARCHIVES 1 – CHRONO 1.